LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE D'EN RETARDER L'APPLICATION AUX VENTES DE BÉTAIL À L'ENCHÈRE

M. Arnold Malone (Crowfoot): C'est au ministre de l'Agriculture que je m'adresse, madame le Président. Le 3 juin dernier, le député de Wetaskiwin et moi-même avons déposé à la Chambre une pétition portant plus de 1,000 signatures et demandant au gouvernement de retarder l'application du système métrique aux enchères et autres ventes à l'encan, car les vendeurs d'animaux estiment qu'une différence fondamentale existe entre les achats à prix fixe et les achats aux enchères. Le ministre pourrait-il nous dire s'il reconnaît qu'une différence fondamentale existe entre les achats à prix fixe qui offrent un certain répit pour réfléchir, et les achats aux enchères qui se font presque instantanément?

M. Korchinski: Pensez vite, Eugène!

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, j'ignorais que le député eut quelque chose à voir avec la présentation de cette pétition. Tout ce que je sais, c'est que la métrication du secteur agricole est déjà réalisée à 87 p. 100. Celle du 13 p. 100 qui reste devrait l'être d'ici la fin de 1982 ou le début de 1983. Par contre, je sais que nous avons eu des entretiens avec les représentants du secteur des viandes rouges, soit ceux du Conseil canadien du porc et du Conseil des salaisons du Canada, et que nous avons examiné tout particulièrement cette question. Je n'ai pas constaté beaucoup d'opposition de leur part. Je n'en ai pas constaté non plus de la part des propriétaires de salles de vente aux enchères avec lesquels je me suis entretenu cette année, une fois qu'on leur a eu expliqué le nouveau système.

• (1500)

ON DEMANDE AU MINISTRE D'EXAMINER LE CAS EXCEPTIONNEL DE LA VENTE DE BESTIAUX AUX ENCHÈRES

M. Arnold Malone (Crowfoot): Bien entendu, le ministre n'a pas noté de différence exceptionnelle quand il a demandé aux responsables des établissements de salaison, qui font partie du secteur des éleveurs de bovins et d'ovins, si oui ou non ils adopteraient le système métrique, car cela n'y changerait pas grand-chose. Cependant, un acheteur prudent qui fait un jugement instantané et qui, se servant du système métrique à une vente aux enchères, fait une offre de 1c. de moins la livre pourrait faire essuyer à un éleveur une perte dans ses ventes annuelles, pouvant aller jusqu'à \$6,000. J'aimerais demander encore au ministre s'il accepterait d'examiner cette situation.

Le ministre examinerait-il ce cas exceptionnel, car cela a des répercussions sur les grosses ventes aux enchères de tous les bestiaux, et demanderait-il au ministre de l'Industrie et du Commerce de protéger ce secteur jusqu'à ce que les intéressés sachent immédiatement faire le rapport entre la nomenclature employée ou le nouveau langage des enchères, et la réalité des

Pétitions

choses, car c'est indispensable dans la vente de bestiaux aux enchères?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme le dit le député, l'achat ou la vente de bestiaux aux enchères exige des gens qui ont une certaine expérience et qui comprennent tout le système de commercialisation des bestiaux. Il est certain que ces gens-là doivent prendre des décisions rapides. Je vais examiner les instances du député, mais, je le répète, nous avons discuté avec les exploitants des marchés plus tôt cette année...

Une voix: Pas avec les agriculteurs.

M. Whelan: . . . et je n'ai décelé aucune réticence à ce sujet. De toute façon, je vais réexaminer la situation.

OUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—PRÉAVIS DE LA QUESTION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève une question de privilège concernant une question que j'ai soulevée à la Chambre le 2 juin dernier et au sujet de laquelle j'ai reçu d'autres renseignements aujourd'hui. Elle a trait à l'ingérence politique dans le recrutement de . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je croyais que le député soulevait une question de privilège au sujet des délibérations d'aujourd'hui. Si sa question de privilège porte sur des affaires antérieures, il devra me faire parvenir un avis accompagné d'un bref aperçu de sa question de privilège. Je crains de ne pouvoir l'entendre aujourd'hui, car sa question n'a pas trait aux délibérations d'aujourd'hui.

PÉTITIONS

M. MILLER—LA PÉTITION DES ÉLÈVES POUR LA PAIX

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Madame le Président, les élèves de la Qualicum Beach Middle School tiennent à ce que la Chambre soit mise au courant de leurs appréhensions et de celles de leurs camarades du district scolaire n° 69 de la circonscription de Nanaïmo-Alberni.

J'ai le plaisir et le devoir de présenter 1,577 noms d'élèves de la 2° à la 12° années portés sur une «Pétition des élèves pour la paix». Par cette pétition ils exhortent la Chambre et le premier ministre (M. Trudeau) à mettre fin à la prolifération mondiale des armes nucléaires et chimiques et à s'employer à mettre les milliards de dollars dépensés actuellement pour faire la guerre, au service de la vie plutôt qu'à répandre la mort sur notre planète.

Je prie la Chambre de répondre à leur attente, à leurs appréhensions et à la confiance qu'ils expriment ainsi dans leur pays.

Des voix: Bravo!